



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS de MONTBOZON ET DU CHANOIS

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts, au siège de la Communauté de Communes à Montbozon, sous la présidence de Mme Sabrina FLEUROT, Présidente.

Nombre de délégués titulaires : 39
Ont pris part à la délibération : 38 (34 présents et 4 pouvoirs)
Date de convocation : 07/12/2023

Présents titulaires ou suppléants ayant droit de vote et pouvoirs : J. Denoix (Authoisson), C. Grangeot et N. Sériot (Beaumotte-Aubertans), E. Goux (Besnans), S. Laurent (Bouhans lès Montbozon), MC. Mougeot (Cenans), M. Delbos (Chassey lès Montbozon), JM. Grosjean (Cognières), F. Weber, A. Figard, H. Brun et A. Thomassin (Dampierre sur Linotte), D. Pageaux (Echenoz-le-Sec), V. Roussel (Filain), E. Eme et P. Marguier (Fontenois-lès-Montbozon), S Sadowski (Larians-et-Munans), S. Boulanger (La Barre), PH. Ferber (La Demie), G. Blondel et JY. Grosclaude (Loulans-Verchamp), P. Marilly (absent pouvoir à E. Eme) (Maussans), JY. Gamet, G.Wolfersperger et E.Trimaille (Montbozon), S. Fleurot et D. Hézard (Neurey lès la Demie), P. Bas (Ormenans), M. Cislaghi (Roche sur Linotte et Sorans lès Cordiers), Max Morisot (absent pouvoir à E. Trimaille) (Thieffrans), C. Beauprêtre (Thiénans), C. Silvain (Absent pouvoir à J. Mathieu) et J. Mathieu (Vallerois Lorioz), D.Vitrey, F. Roche, V. Petit (absente pouvoir à D. Vitrey) (Vellefaux), MC. Mougouin (Villers-Pater), JC. Abrecht (Vy les Filain)

Suppléants présents ne participant pas aux votes : K. Petetin (Villers-Pater), D. Amiot (Vy lès Filain)

Absents et excusés : S. Thomas (Authoisson), P. Siroutot (Besnans), P. Spadetto (Bouhans lès Montbozon), E. Mougouin (absent représenté par sa suppléante) (Cenans), JC Hirn (Chassey lès Montbozon), P. Clochey (Cognières), JM Gavignet (Echenoz-le-Sec), M. Gannard (représenté par sa suppléante) (Filain), P. Mougouin (La Demie), D. Petiet et J. Jurin (Le Magnoray), P. Marilly (pouvoir à E. Eme) et JC. Chaillet (Maussans), JP. Rivière (absent représenté par son suppléant) (Ormenans), JF Bassinet (Roche sur Linotte et Sorans lès Cordiers), M. Roy (Thiénans), V. Petit (pouvoir à D. Vitrey) (Vellefaux)

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DELBOS

SICTOM VAL DE SAONE – Tarif 2024

Rapporteur : Jean-Claude ABRECHT

Le syndicat mixte de collecte des ordures ménagères du Val de Saône (SICTOM) du Val de Saône a informé de la nouvelle tarification pour 2024.

Au vu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des voix exprimées :

- approuve les tarifs, ci-dessous, applicables à compter du 1er janvier 2024 pour les usagers des communes de Neurey-lès-la-Demie, La Demie, Vallerois-Lorioz, Vellefaux, Échenoz-le-Sec et Le Magnoray;

Abonnement 100%	Total	Levées suppl.
80L	118.40 €	9.02 €
140L	162.40 €	9.02 €
240L	278.40 €	10.19 €
340L	394.40 €	13.58 €
660L	765.60 €	17.24 €

Abonnement 50%	Total	Levées suppl.
80L	59.20 €	9.02 €
140L	81.20 €	9.02 €

240L	139.20 €
340L	197.20 €
660L	382.80 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 13.58 €
ID : 070-200041853-20231214-D782023-DE



Abonnement exception	Total	Levées suppl.
140L	224.00 €	9.02 €
240L	384.00 €	10.19 €
340L	544.00 €	13.58 €
660L	1 056.00 €	17.24 €

Pénalités 80L	206.00 €	206.00 €
Tarifs sacs prépayés	4.83 €	4.72 €
Tarifs rouleaux de 25 sacs	120.75 €	118.02 €
Forfait pro non doté	72.10 €	72.10 €

Détail des tarifs :

Tarifs	Abonnement : tarif par Litre	Abonnement exception par Litre
80L	1.48 €	
140L	1.16 €	1.60 €
240L	1.16 €	1.60 €
340L	1.16 €	1.60 €
660L	1.16 €	1.60 €

- charge Mme la Présidente d'accomplir toutes les formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

Ont signé au registre tous les membres présents.
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Présidente,
Sabrina Fleurot

Pour copie conforme du caractère exécutoire de la présente délibération en Préfecture de Haute-Saône.
Publication ou notification du 18/12/2023.

